

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq

le 20 octobre,

à 20 h 30

le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Carole CERVEAU, Maire de LE VIVIER SUR MER.

Etaient Présents : BAUBAN-JACQUES Yann, BOULAIRE Guillaume, BRIQUET Marie-Paule, CHEVALIER Denis, CERVEAU Carole, DUPUY Armelle, EON Armelle, GUITTON Jean-Yves, LEGER Yohan, MOREL Albéric, MOTTES Stéphane, VETTIER Arnaud

Pouvoir(s) : Clarisse BARATAUD donne pouvoir à Carole CERVEAU

Absent(s) excusé(s) : Mélanie SALARDAINE, Clarisse BARATAUD, Anne COUPEZ

Secrétaire de séance : Stéphane MOTTES

Date de convocation : 16/10/2025

Date d'affichage : 16/10/2025

-Approbation du Procès-Verbal du 15 septembre 2025- **Approuvé à l'unanimité**

-Secrétaire de Séance : **Stéphane MOTTES**

1- Inventaire du mobilier de la salle polyvalente et de la salle l'abri des flots

Vu la délibération 22/10 en date du 7 février 2022 fixant les conditions de location de la salle polyvalente,

Vu la délibération 24/39 en date du 8 juillet 2024 fixant les conditions de location de la salle l'abri des flots,

Vu les récents incidents de casse ou de disparition de matériel mis à disposition dans ces salles et le coût indirect engendré pour la commune,

Mme le Maire expose la nécessité pour la collectivité de dresser un inventaire des éléments mobiliers mis à disposition des usagers dans ces deux salles. Cet inventaire permet au conseil de fixer un tarif pour chacun d'entre eux et de refacturer ce coût à chaque détérioration non réparable ou disparition d'un de ces élément.

Ainsi, est-il joint, en annexe de la présente délibération, la liste des éléments mobiliers et leur prix de refacturation. Ces tarifs devront être appliqués lorsque l'un de ces éléments aura disparu ou lorsque l'un de ces éléments aura été détérioré sans possibilité de réparation au terme de l'état des lieux de sortie.

La même refacturation s'appliquera si l'objet est réparable mais que la réparation coûte plus cher que le remplacement par un objet neuf du même modèle ou équivalent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**VALIDE** les tarifs présents en annexe de cette délibération

-**AUTORISE** Mme le Maire à refacturer ces éléments lorsque les conditions énoncées par la présente délibération sont réunies

ANNEXE : Inventaire du mobilier de la salle polyvalente et de la salle l'abri des flots

**ANNEXE 25/33 : INVENTAIRE DU MOBILIER DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE L'ABRI
DES FLOTS**

SALLE POLYVALENTE

Les prix affichés sont les prix unitaires TTC

MATERIEL	PRIX A REFACTURER
Table quatre pieds grande et rectangle	188 €
chaise plastique rouge	64 €
table trapeze	250 €
porte manteau sur roulettes = "vestiaire mobile"	209 €
Frigo	861 €
micro-ondes Daewoo noir	183.5 €
cloche micro-ondes	3.5 €
Poubelle blanche 45L	50 €
Grand balai avec manche en bois(cantonnier)*	137 €
Balai moyen rouge avec manche en bois*	15 €
Balai moyen vert avec manche en bois*	15 €
Balai petit bleu avec manche en bois*	8 €
Balai laveur avec manche sans seau	65.50 €
Diable	82 €
Poubelle inox 20l	77 €
Poubelle inox 5l	17.70 €
1 poubelle blanche 5l	11 €
brosse WC	7 €
Pelle et balayette	5.60 €
Pelle sans balayette	7 €
Manche en bois	4 €

*prix manche en bois inclus

SALLE ABRI DES FLOTS

Les prix affichés sont les prix unitaires TTC

MATERIEL	PRIX A REFACTURER
Table rectangulaire bois 2 pieds	347 €
Chaise type "bureau" siège vert pomme	107 €
porte-éponge plastique	5 €
Frigo top marque "Beko"	243 €
brosse WC blanche	7 €
poubelle 5L WC	11 €
balai poils râches avec manche bois*	15 €
support à serpillière avec serpillière à franges	25 €
1 pelle et 1 balayette	5.60 €

*prix manche en bois inclus

M BOULAIRE se propose de venir les dimanches soirs pour faire un état des lieux complet avec les locataires. Il ajoute qu'il faudrait faire un inventaire complet de chaque table et chaise, poser une serrure sur le local de rangement, et ne sortir que ce dont les locataires ont besoin.

Mme le Maire explique que cela serait trop compliqué à mettre en œuvre.

En regardant la liste des prix sur l'inventaire, le conseil s'accorde pour laisser les prix du neuf comme prix de refacturation. En effet, il est pris en compte que le tarif de location de la salle reste peu élevé.

Mme BRIQUET ajoute qu'il faudrait penser à faire réparer les portes des placards des associations car ils ne ferment pas et certains locataires se servent. Mme le Maire explique qu'un devis a été signé mais que le délai d'intervention est entre 3 et 4 mois.

2- Rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel 2024

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L5211-39 ;

CONSIDERANT que les communes membres de la Communauté de communes, conformément à l'article L5211-39 du CGCT, doivent prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,
Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

II EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **DE PRENDRE ACTE** de la transmission du rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel de l'année 2024.

Mme le Maire passe les différents chapitres du rapport en revue :

-RH : Les élus remarquent une hausse des dépenses en personnel.

-TRAVAUX : En avisant les travaux d'extension des bureaux, **M MOREL** explique que certains bureaux liés à la petite enfance resteront à Pleine Fougères

DRE (Dispositif de réussite éducative) : Mme DUPUY fait remarquer que le service de la DRE est passé à l'école.

ARCHIVES : Mme le Maire met également en évidence la partie sur la gestion des archives. En effet, la communauté de communes, à la suite de la fusion et ayant récupéré beaucoup

d'archives, du fait de ses prises de compétence (le port notamment) ; il était nécessaire de prévoir leur tri et classement. Une personne a été recrutée afin d'assurer le référencement et l'archivage de tous les documents.

FINANCEMENT DE PROJETS : Les élus s'interrogent sur le montant du projet à EPINIAC qui leur paraît peu élevé.

Mme le Maire ajoute que les financements sont conditionnés à des critères très précis.

M BAUBAN ajoute qu'en ce qui concerne le projet à BROUALAN, les critères allaient jusqu'aux matériaux de construction utilisés.

PASS COMMERCE ET ARTISANAT : Mme le Maire invite les conseillers à en faire la promotion
FORUM DE L'EMPLOI : Il a lieu chaque année et il est important pour faire se rencontrer employeurs et futurs employés

ESPACE JEUNES : chiffres un peu tronqués selon Mme le Maire car certains parents emmènent leurs enfants depuis d'autres communes

CRECHES : Mme le Maire explique qu'il y a de moins en moins d'assistantes maternelles indépendantes donc plus de besoins en collectif.

AIRE GENS DU VOYAGE : Beaucoup fermée pour travaux

DOLLIBULLE : Mme le Maire précise que les enfants de la communauté de communes ont beaucoup de chance d'avoir des cours de piscine pris en charge.

DECHETS : Les élus s'accordent sur le fait que le passage des poubelles jaunes n'est pas assez fréquent.

SPANC : Les conseillers trouvent les amendes peu élevées.

3- Détermination des conditions de mise à disposition de la salle polyvalente pour des réunions politiques en vue d'élections

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2144-3,
CONSIDERANT les nombreuses demandes de mises à disposition de salles municipales en vue d'y tenir des réunions politiques,
CONSIDERANT la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition de ces salles municipales en périodes prélectorale et électorale, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE :

Article 1er: Pendant la durée de la période prélectorale et électorale qui couvre l'année précédent le premier jour du mois d'une élection, tout candidat ou liste déclarés ou ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du code électoral pourront disposer gratuitement et sans limitation de fréquence de la mise à disposition d'une salle municipale parmi les salles dont la liste est annexée à la présente délibération.

Article 2 : En dehors des périodes définies ci-dessus, tout élu membre du conseil municipal peut bénéficier de la mise à disposition gratuite d'une salle municipale une fois par trimestre dans le cadre de réunion ou événement lié à l'exercice de ses fonctions d'élu.

Article 3 : Les mises à disposition de salles municipales ne pourront être accordées que si elles

sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.

Article 4 : Les mises à disposition consenties se feront dans le respect du règlement intérieur de chaque salle communale.

Article 5 : Autorise Madame le maire ou son représentant à modifier en conséquence les règlements intérieurs desdites salles communales et à passer les avenants correspondants aux conventions de mise à disposition de ces équipements conclues avec les associations utilisatrices **M MOREL indique qu'il s'agit d'un service aux usagers que de mettre à disposition gratuitement les salles aux candidats. M BAUBAN est d'accord.**

DOSSIERS EN COURS :

MAISONS FLEURIES : La cérémonie aura lieu le jeudi 23 octobre à 18h. Il y avait 9 participants. Mme DUPUY explique que les délibérations ont été difficiles. Tous les lauréats recevront un prix : un rosier.

ENQUETE PUBLIQUE : Le commissaire enquêteur est très occupé à chaque venue.

CLASSES : Il y aura 37 personnes au repas.

QUESTIONS DIVERSES :

CAMPING CAR : La saison 2025 a été meilleure que la saison 2024. Quelques remarques sur l'entretien mais Mme le Maire explique qu'il est difficile d'assurer l'entretien lors de la saison du fait de la présence des camping-cars.

ODEURS : Il y a souvent des odeurs dû au procédé de méthanisation dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Prochain conseil le lundi 24 novembre

Pour Faire valoir ce que de droit,
Le 22 octobre 2025 à Le Vivier-sur-Mer

Carole CERVEAU,
Maire

Stéphane MOTTES
Secrétaire de séance



A large, handwritten signature in blue ink, appearing to read "Stephane Mottes".

